Conditions générales de vente CGV

Document – Version 1 – Novembre 2025

L'Unihockey Club Ajoie UHCA est un club d'unihockey.

Son siège administratif est localisé à l'adresse postale suivante :
Vers les Rochets 9
2950 Courgenay (JU)

L'UHCA fonctionne en tant qu'organisateur du tournoi populaire annuel d'unihockey, libellé *Coupe du Groin*, à Boncourt (JU), organisé le samedi 7 février 2026.

Le présent document règle les CGV liées au tournoi précité.

1 Objectifs et fonctions du document

Les présentes Conditions générales de vente CGV définissent les (a) rapports contractuels et les (b) conditions de prestation entre l'acheteur·euse[1] et le prestataire, l'UHCA. Elles s'appliquent à l'inscription et à la participation au tournoi populaire.

[1] Dans le cas présent, il s'agit du·de la client·e (ou participant·e).

Toute inscription implique l'acceptation entière et sans réserve du·de la client·e quant aux présentes CGV qui prévalent également sur les autres documents remis au·à la client·e.

Les parties du contrat relatif au tournoi sont d'une part (1) la personne physique ou morale qui signe l'inscription, à savoir le·la client·e et, d'autre part (2) l'organisateur, soit l'UHCA.

2 Offre

Le montant de l'inscription est de CHF 100.00 par équipe.

Les prix sont indiqués en francs suisses.

Ils constituent l'unique monnaie acceptée.

Le site du UHCA lien[2] est le support officiel du tournoi populaire. Il contient les informations de base relatives aux modalités du tournoi.

[2] https://www.uhcajoie.ch/

3 Inscription

En s'inscrivant, le·la client·e reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de ventes.

3.1 L'inscription au tournoi doit se faire sur le site https://www.uhcajoie.ch/

3.2 Le·la client·e doit rentrer ses informations (nom, prénom, email et informations pour la facturation) en ligne et envoie son inscription en cliquant sur *Envoyer mon inscription*. L'inscription sera validée une fois le paiement réaliser.

3.3 Il·elle choisit son moyen de paiement : par TWINT ou virement bancaire[3].

[3] Références bancaires : IBAN CH05 0078 9042 5634 4509 6

Ces données sont également disponibles sur le site internet.

3.4 Il·elle reçoit automatiquement un courrier électronique de confirmation.

3.5 L'inscription est validée après règlement du montant d'inscription.

Délai pour le règlement du montant d'inscription par virement bancaire : directement après envoi de l'inscription.

Le paiement de l'inscription ne peut se faire en plusieurs fois, ni par d'autres personnes que le·la responsable d'équipe.

4 Offre

Le montant de l'inscription est de CHF 100.00 par équipe.

Pour participer au tournoi, les client·e·s doivent être majeur·e·s (dès 18 ans révolus).

5 Annulation, absence ou report

Une annulation, absence ou un désistement d'une équipe doit être signalée par le·la responsable avant la date du tournoi à l'organisateur du tournoi. Ce signalement est effectué par écrit, via un courrier électronique envoyé à l'adresse électronique du UHCA.

Adresse électronique du UHCA : uhcajoie@gmail.com

L'annulation du tournoi est la conséquence de :

5.1 Annulation du·de la client·e à participer au tournoi

→ remboursement dégressif, selon délais ci-dessous :

► annulation au plus tard 60 jours calendaires avant la date du tournoi	0% du montant de l'inscription sera retenu. Si l'inscription a déjà été réglée, l'intégralité du montant sera reversée.
► annulation au plus tard 30 jours calendaires avant la date du tournoi	50% du montant de l'inscription sera retenu.
► annulation à moins de 30 jours calendaires avant la date du tournoi	100% du montant de l'inscription sera retenu.

5.2 Annulation du tournoi par l'organisateur

→ selon motifs ci-dessous :

► nombre insuffisant d'équipes inscrites	L'organisateur se réserve le droit d'annuler le tournoi jusqu'à 7 jours avant la date annoncé. Dans cette situation, les frais d'inscription seront intégralement remboursés au·à la client·e
► événement majeur externe	Si l'annulation du tournoi résulte d'un événement de force majeure ou fortuit[5], les participant·e·s inscrit·e·s au tournoi devront choisir parmi les 2 options (a/b) suivantes : [5] Liste non-exhaustive : catastrophes naturelles, incendies, inondations, dysfonctionnement de la salle et autres circonstances pouvant échapper au contrôle de l'organisateur. a Reporter leur participation sur une autre date proposé par l'organisateur, sans frais supplémentaire. b Annuler leur participation. Dans ce cas, l'intégralité du montant d'inscription sera restituée par virement bancaire. Pour a et b, l'organisateur ne remboursera en aucun cas au·à la client·e l'intégralité ou partie des frais de transports ou d'hébergement engendrés par une annulation lié à un événement majeur externe.

6 Obligations et responsabilités

L'organisateur est tenu de ses obligations vis-à-vis des client·e·s (participant·e·s). Il ne pourra être considéré responsable à l'égard de ces dernier·ère·s en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure ou fortuit (→ se référer ci-dessus au point 5.2).

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou accident.

Le règlement s'applique à l'ensemble des personnes *dans* et *à proximité* de l'enceinte sportive.

En cas de problème majeur, l'organisateur se réserve le droit d'exclure un·e participant·e, respectivement une équipe.

7 Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit suisse.

6 Protections des données

L'organisateur respecte la nature confidentielle des données personnelles communiquées par ses client·e·s (participant·e·s) et se conforme aux dispositions légales en matière de protection des données.

L'organisateur
UHCA